

Élections ordinales : Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !

Compte Test - 2021-06-20 20:45:51 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

Par un courrier qu'il a adressé le 29 mars 2021 au président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens et aux présidents des Conseils régionaux, le ministre de la Santé, Khalid Aït Taleb, a exigé de ces présidents l'organisation des élections avant la fin du mois de juin 2021. En faisant de la sorte, la tutelle espère mettre fin au statu quo actuel que vit la profession pharmaceutique. En effet, depuis six ans, les pharmaciens d'officine n'ont pas pris part à une élection ordinale. Les dernières élections tenues le 30 août 2015 n'ont pu avoir lieu qu'après la promulgation, le 9 juin 2014, de la Loi n° 115-13 portant dissolution des Conseils régionaux des pharmaciens d'officine du Nord et du Sud et instituant une Commission spéciale provisoire. Une fois les Conseils renouvelés, les pharmaciens étaient persuadés que les conseillers élus allaient tirer les leçons des mauvaises expériences passées et mettre fin aux «dysfonctionnements électifs» récurrents des Conseils régionaux. Malheureusement, cela n'a pas été le cas ! La situation a même empiré puisque même les élections de mi-mandat n'ont pas eu lieu. Dès que les pharmaciens ont eu vent du projet de Loi 98-18, certains élus ont estimé que les élections ne devraient avoir lieu qu'après la promulgation de cette loi et la mise en place des conseils régionaux. Bien évidemment, les pharmaciens qui ne sont pas dupes savaient que la promulgation des textes de loi est chronophage et nécessite un temps incompressible. On ne peut pas nier que la présidente du Conseil régional des pharmaciens d'officine du Sud (CRPOS) avait adressé le 6 septembre 2019 une correspondance à Anass Doukkali lui demandant de mettre à la disposition du CRPOS la logistique nécessaire à l'organisation des élections. Seulement, un mois après ce courrier, Anass Doukkali a été remplacé par Khalid Aït Taleb qui a eu à gérer une des plus graves crises sanitaires que le Royaume a connues. Le confinement strict a rendu l'organisation d'élections quasi impossible, d'autant plus que nos instances ordinales n'ont pas profité de la crise sanitaire pour rattraper leur retard en matière de digitalisation en mettant en place une plateforme permettant le vote à distance ! Entre temps, le confinement a été allégé et on s'attendait à ce que les Conseils organisent spontanément leurs élections puisque c'est ce qu'ils «souhaitaient». Mais à l'heure actuelle et malgré l'ultimatum du ministre de la Santé, aucun courrier n'a été adressé aux pharmaciens pour leur annoncer l'organisation d'élections ordinales. On se demande aujourd'hui si les Conseils régionaux des pharmaciens d'officine vont annoncer l'organisation des élections d'ici la fin du mois et se conformer au passage au Dahir de 1976, où vont-ils continuer à ignorer la tutelle et les doléances des pharmaciens ? Dans ce dernier cas, le ministre de la Santé finira tôt ou tard par procéder à la dissolution des deux Conseils régionaux. On ose espérer que les pharmaciens se souviendront de ce qu'ils endurent actuellement et voteront aux prochaines élections pour des pharmaciens démocrates, compétents et dotés d'un sens aigu du devoir, de la responsabilité et de la confraternité.